



# TORCY

VAL MAUBUEE  
MARNE-LA-VALLEE

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 10 AVRIL 2015  
AFFJUR/GLLF/MM**

**C.M. 03.15**

Date de convocation : 03 avril 2015  
Date d'affichage : 03 avril 2015  
Compte-rendu succinct : 15 avril 2015

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 35  
Présents : 29  
Votants : 35

L'an deux mille quinze, le dix avril, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE LAY-FELZINE - MMES VERTENEUILLE - CRISPIN - M. BILLARD - MME EUDE - MM. VERMOT - AUMARD (à partir de 21 h 15) - MMES IOSUB - SIMONOT - MM. MORENCY (à partir de 20 h 45) - FOURNIER - BEKKOUCHE - GUILLOU - EUDE - MMES KLEIN-POUCHOL - MERLIN - M. BENELHABIB - MMES SANE - SEGHIRI - M. MENDY - MMES JANIAUD-VERGNAUD - QUATREHOMME - M. DE SAULCES LARIVIERE - MME WAYACK PAMBE - M. MOHAMED (à partir de 21 h) - M. BENARAB - MME GOMIS - MME DUVERNOIS - M. BRULIN.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. FROSSARD (POUVOIR MME VERTENEUILLE) - MME BOURETTE (POUVOIR MME KLEIN-POUCHOL) - M. AUMARD (POUVOIR MME SIMONOT jusqu'à 21 h 15) - MM. MORENCY (POUVOIR M. FOURNIER jusqu'à 20 h 45) - M. RIHAN CYPEL (POUVOIR M. VERMOT) - MME DENIS (POUVOIR M. DE SAULCES-LARIVIERE) - M. MOHAMED (POUVOIR M. MME IOSUB jusqu'à 21 h) - MME MANDILE (POUVOIR M. EUDE) - M. VIALADE (POUVOIR MME GOMIS).

**SECRETAIRE** : M. VERMOT.

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE  
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**15.03.011** - RESILIATION DU CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX - 16 PASSAGE DE LA MOGOTTE.

**INFORMATION**

**POLE DES RESSOURCES TECHNIQUES.**

**OBJET : DECISIONS RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Le Conseil Municipal prend acte des marchés passés suivant une procédure adaptée dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, comme suit :

OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
<b>MARCHES</b>		
<p><b>IMPRESSION ET FACONNAGE DE SUPPORTS DE COMMUNICATION</b></p> <p><b>Lot 1</b> - Impression e façonnage des supports écrits de communication - Travaux périodiques</p> <p><b>Lot 2</b> - Impression e façonnage des supports écrits de communication - Travaux occasionnels</p> <p><b>Lot 3</b> - Impression et façonnage de supports de communication grand format</p>	<p style="text-align: center;"><b>ACI</b> <b>93300 NEUILLY SUR MARNE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>DESBOUIS GRESIL</b> <b>IMPRIMEUR</b> <b>91230 MONGERON</b></p> <p style="text-align: center;"><b>PUBLITEX</b> <b>29211 BREST</b></p>	<p>Minimum annuel : 15 000 € Maximum annuel : 40 000 €</p> <p>Minimum annuel : 2 000 € Maximum annuel : 9 000 €</p> <p>Minimum annuel : 4 000 € Maximum annuel : 9 000 €</p>
<p><b>FOURNITURE DE PAPETERIE POUR LES DIFFERENTS EQUIPEMENTS DE LA VILLE</b></p> <p><b>Lot 1</b> - Fourniture de papier</p> <p><b>Lot 2</b> - Fournitures de bureau - Marché réservé aux entreprises adaptées</p>	<p style="text-align: center;"><b>INAPA France</b> <b>91813 CORBEIL ESSONNES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ATELIER DU VERT BOCAGE</b> <b>02550 ORIGNY EN THIERACHE</b></p>	<p>Minimum annuel : 5 000 € Maximum annuel : 20 000 €</p> <p>Minimum annuel : 500 € Maximum annuel : 3 000 €</p>
<p><b>MAINTENANCE DES AIRES DE JEUX ET ENTRETIEN DES BACS A SABLE</b></p> <p><b>Lot 1</b> - Maintenance des aires de jeux</p> <p><b>Lot 2</b> - Entretien des bacs à sables</p>	<p style="text-align: center;"><b>RECREATION</b> <b>77600 BUSSY SAINT GEORGES</b></p> <p style="text-align: center;"><b>FORECO – 77115 BLANDY</b></p>	<p>Forfait entretien annuel : 9 920 € Réparations : Minimum annuel : 10 000 € Maximum annuel : 75 000 €</p> <p>Forfait entretien annuel : 2 738 €</p>
<p><b>ENTRETIEN DE DEUX BALAYEUSES DE VOIRIE</b></p> <p><b>Lot n°1</b> - Entretien d'une balayeuse Schmidt CleanGo 500</p> <p><b>Lot n°2</b> - Entretien d'une balayeuse Hako City Master 1200</p>	<p style="text-align: center;"><b>EUROPE SERVICE SAS</b> <b>15000 AURILLAC</b></p> <p style="text-align: center;"><b>APP ENVIRONNEMENT</b> <b>95800 CERGY</b></p>	<p>Minimum annuel : 0 € Maximum annuel : 35 000 €</p> <p>Forfait entretien annuel : 9 450 € Réparations Minimum annuel : 0 € Maximum annuel : 15 000 €</p>

OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
<b>MARCHES</b>		
<b>ENTRETIEN DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, ECS, VMC, CTA ET DES INSTALLATIONS DE CLIMATISATION</b>		
Lot 1 - Entretien des installations de chauffage, ECS, VMC et CTA	<b>COFELY AXIMA 92405 COURBEVOIE</b>	Forfait entretien annuel : 53 083 € Réparations Minimum annuel : 0 € Maximum annuel : 70 000 €
Lot n° 2 : Entretien des installations de climatisation	<b>ENERCHAUFF 92600 ASNIERES SUR SEINE</b>	Forfait entretien annuel : 2 498 € Réparations Minimum annuel : 0 € Maximum annuel : 30 000 €
<b>MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE</b> Réalisation d'un schéma directeur d'aménagement énergétique et sécuritaire du parc d'éclairage public et passation d'un marché de performance énergétique	<b>DEXIUM 91130 RIS ORANGIS</b>	14 400 €
<b>AVENANTS</b>		
<b>MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION</b>		
Avenant n° 1	<b>SPIE Agence Ile de France 91071 BONDOUFLE</b>	14 708,06 €
<b>JARDINS DE L'ILOT CENTRAL</b> Avenant n° 1 - Intégration de nouveaux prix au bordereau de prix unitaires	<b>COLAS IDFN 93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS</b>	Marché à prix unitaire Adaptation liées aux contraintes du site

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PROJETS DE DELIBERATIONS SOUMIS AU CONSEIL MUNICIPAL**

**DIRECTION GENERAL**

PETITE ENFANCE.

**15.03.01. - REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES CRECHES.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement de fonctionnement des crèches intégrant les précisions demandées par la Caisse d'Allocations Familiales, portant sur le calcul des participations familiales et sur le taux d'effort.

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DES FINANCES.**

**15.03.02. - VOTE DE SUBVENTIONS NOUVELLES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2015.**

Le Conseil Municipal, **à la majorité (1 voix contre, 4 abstentions)**, décide d'octroyer pour l'année 2015, de subventions nouvelles aux associations suivantes :

SUBVENTIONS 2015	
ASSOCIATIONS	MONTANTS
UNIS POUR NOUVEAU REGARD	200,00 €
AMINOUS LIBRES	100,00 €
ESPACE DES USAGERS CENTRE HOSPITALIER LAGNY-MARNE LA VALLEE	100,00 €

\*\*\*\*\*  
**POLE DES POLITIQUES EDUCATIVES – CULTURELLES - SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE.**

SCOLAIRE.

**15.03.03. - CARTE SCOLAIRE 2015 - NOUVELLES RUES.**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de rattacher, aux écoles maternelles et élémentaires du groupe scolaire le Clos, les rues suivantes :

- 2, 4, 6 et 8 allée Jean Baptiste Colbert,
- Allée des Puits,
- Allée Etienne Mondineu,
- 28, 30 et 32 rue de Paris.

\*\*\*\*\*  
**POLE URBANISME - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI.**

URBANISME.

**15.03.04. - PRESCRIPTION DE LA REVISION GENERALE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE TORCY POUR SA MISE EN FORME DE PLAN LOCAL D'URBANISME - OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE CONCERTATION.**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, prescrit la mise en révision générale du Plan d'Occupation des Sols de la Ville de Torcy pour sa mise en forme de Plan Local d'Urbanisme selon une liste d'objectifs qui n'est pas exhaustive et qui pourra être amendée au fur et à mesure de la conduite préalable à la révision générale du POS. Il définit les modalités de concertation. Il autorise Monsieur le Maire à signer tout contrat, convention ou avenant concernant l'élaboration technique du PLU et à solliciter de la part de l'Etat le versement d'une dotation en vue de compenser partiellement la charge financière que représente pour la commune la révision du POS. Il précise que la délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

\*\*\*\*\*  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30 le dix avril deux mille quinze.

\*\*\*\*\*

  
**Guillaume LE LAY-FELZINE,**  
Maire de Torcy.

